## TARIFS DU SRH - ANNEE 2024-2022

Total and the feet to be to see for all and to see the delication of the DD	A compter du
Tarif annuel au forfait ajuster en fonction du nombre de jours de la DP	02/09/20
Demi-pension collège 4 jours/ semaine (forfait calculé sur 35 semaines)	424,20
Demi-pension lycée 4 jours/ semaine (forfait calculé sur 35 semaines)	424,20
Demi-pension lycée 5 jours/ semaine (forfait calculé sur 35 semaines)	516,25
Interne 3 nuits (Lundi-mardi-jeudi soir + vendredi midi) pour l'année scolaire	938,00
Interne 4 nuits ( lundi au vendredi midi ) pour l'année scolaire	1221,50
Tarif au repas	
Prestation élèves collège UNSS	3,65
Commensaux indice inférieur ou égal à 407	2,95
Commensaux indice compris entre 407 et 479	4,25
Commensaux Indice supérieur à 479	5,30
élèves stagiaires	3,65
Extérieurs participant à la vie des EPLE	5,50
Extérieurs ne participant pas à la vie de l'EPLE	9,00
Hébergement	
Nuitée adultes	7,50
Nuitées élèves et Assistant de langue étrangère (sans repas)	4,50
Petit déjeuner	1,60
Repas exceptionnels ( en fonction de la prestattion demandée)	
Tarif 1	7,50
Tarif 2	11,00
Tarif 3	15,00
Réception accueil groupe	
Réception Café par personne	1,60
Réception autre prestation par personne ( petits fours)	3,70
Contributions	
Contribution aux charges communes applicable aux internes et aux nuitées	30%
Contribution aux charges communes applicable aux demi-pensionnaires et aux commensaux (territoriaux et d'Etat)	16%
FRPSH	20%
FCSH	1,30%